

Le Réseau National du MEDAD

Etat des lieux

Services déconcentrés, Services à compétence nationale, Etablissements publics, Ecoles et Organismes de Formation

L'organisation du MEDAD pourra s'appuyer sur l'ensemble des services qui, selon des modalités variables, dépend du ministre.

Quatre catégories de services remplissent des missions de nature différente qui, ensemble, peuvent concourir à la promotion de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable.

Il nous appartiendra de mettre à jour et de renforcer les synergies entre ces services, ensemble et dans une démarche de concertation. La première étape de cette création est la connaissance mutuelle de ces établissements. Nous devons prendre conscience de la force que peut nous conférer l'union d'hommes et de femmes appartenant à des structures différentes, et qui n'avaient jusqu'ici dans beaucoup de cas qu'esquissé des rapprochements.

1. Les catégories d'entités appartenant au MEDAD :

a) Les services déconcentrés :

Dont : services à compétence générale :

- Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
- Directions Régionales de l'Environnement (DIREN)
- Directions Régionales de l'Équipement (DRE)
- Directions Départementales de l'Équipement (DDE)
- Directions Départementales de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA)

Dont : services à compétence spécifique :

- Directions Interdépartementales des Routes (DIR)
- Directions Régionales des Affaires Maritimes (DRAM)
- Directions Départementales et Interdépartementales des Affaires Maritimes (DDAM, DIDAM)
- Service de la Navigation et/ou Maritime (SN/SM/SNM)
- Centres d'Études Techniques de l'Équipement (CETE)
- Directions Régionales du Travail des Transports (DRTT)

b) Les services à compétence nationale :

- Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques (CERTU)
- Centre d'Études Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF)
- Centre d'Études des Tunnels (CETU)
- Centre National des Ponts de Secours (CNPS)
- Institut Français de l'Environnement (IFEN)
- Service d'Études Techniques des Routes et Autoroutes (SETRA)
- Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG)
- Service Technique de l'Énergie Électrique et des Grands Barrages (STEEGB)
- Service d'Exploitation de la Formation Aéronautique (SEFA)
- Centre d'Exploitation, de Développement et d'Études du Réseau d'Information de Gestion (CEDRE)
- Service Nationale d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA)
- Service Technique de l'Aviation Civile (STAC)
- Direction du Contrôle de la Sécurité (DCS)
- Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne (DSNA)

c) Les Etablissements Publics :

- Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)
- Agences de l'Eau
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)
- Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET)
- Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA)
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
- Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
- Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)
- Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA)
- Domaine National de Chambord
- Etablissements Publics d'Aménagement des Villes Nouvelles (EPAVN)
- Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF)
- Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)
- Institut Français du Pétrole (IFP)
- Institut Géographique National (IGN)
- Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)
- Institut National de la Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS)
- Institut National de Sécurité Routière et de Recherche (INSERR)
- Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)
- Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC)
- Météo France
- Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- Office National des Forêts (ONF)
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- Parcs Nationaux de France (et 9 Parcs Nationaux)
- Ports Autonomes
- Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP)
- Réseau Ferré de France (RFF)

- Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF)
- Voies Navigables de France (VNF)
- Agences d'Urbanisme
- Etablissements Publics d'Aménagement (EPA)
- Etablissements Publics Fonciers (EPF)

d) Les Ecoles et Organismes de Formation :

- Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)
- Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC)
- Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE)
- Ecole Nationale des Techniciens de l'Equipement (ENTE)
- Ecole du Pétrole et des Moteurs
- Ecole Nationale Supérieure de la Météorologie (ENSM)
- Ecole Nationale Supérieure des Sciences Géographiques (ENSG)
- Ecole Nationale de la Marine Marchande (ENMM)
- Collèges d'Enseignement Technique et Maritime (CETM)
- Centre de Formation Polyvalent de Brest
- Institut de Formation de l'Environnement (IFORE)
- Centres Interrégionaux de Formation Professionnelle (CIFP)
- Centre d'Evaluation, de Documentation et d'Innovation Pédagogique (CEDIP)

2. Description des missions des services déconcentrés principaux :

a) Services à compétence générale :

Directions régionales de l'Environnement (DIREN)

Préservation et valorisation de l'environnement dans le cadre d'une stratégie de développement durable. Leurs principaux domaines d'intervention sont la nature et les paysages, l'eau et les milieux aquatiques, les risques naturels, l'aménagement du territoire

Directions régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)

Pour le compte du MEDAD : mise en œuvre optimale de l'inspection des installations classées, contrôle de la sécurité industrielle et de la sécurité des véhicules pour assurer la protection des personnes et de l'environnement contre les risques liés à ces activités, mise en œuvre en région la politique énergétique définie au niveau national

Directions régionales de l'équipement (DRE)

Animation et coordination des services déconcentrés des services de l'équipement en région, allocation des moyens financiers et humain au niveau régional. Missions spécifiques : politique régionale des transports tous modes (voyageurs, fret) et suivi des contrats de projet ; maîtrise d'ouvrage des opérations de développement du réseau routier national (RN et autoroutes) ; politique régionale de l'habitat ; observation et études prospectives des territoires ; animation des milieux professionnels du BTP et du Transport, contrôle des transports routiers.

Directions départementales de l'Équipement (DDE)

Connaissance / aménagement du territoire et urbanisme ; habitat, logement, politique de la ville et constructions publiques ; environnement et risques ; politique des transports, sécurité des transports (particulièrement sécurité routière), ainsi que ingénierie et gestion des crises ; activités dans les domaines maritimes et aéroportuaires dans certaines DDE

Directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA)

Elles exercent les missions définies pour les DDE et les missions supplémentaires suivantes pour le compte du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : gestion durable des espaces naturels, forestiers, ruraux et de leurs ressources ; développement et promotion des activités agricoles et forestières ; développement des filières alimentaires de qualité ; aménagement équilibré et promotion de l'emploi dans les territoires ruraux.

b) Services à compétence spécifique :

Directions Interdépartementales des Routes (DIR)

Entretien et exploitation du réseau routier national non concédé, maîtrise d'œuvre pour le développement du réseau.

Directions de l'Aviation Civile (DAC)

Elles représentent la DGAC au niveau régional ; elles assurent notamment la coordination et le contrôle des actions menées en matière de protection et de sûreté des aéroports, le contrôle et la surveillance d'opérateurs concourant au fonctionnement de l'activité aéroportuaire et à la sécurité du transport aérien.

Centre en route de la Navigation aérienne (CRNA)

Les CRNA assurent dans leur zone de compétence l'écoulement sûr et régulier du trafic aérien en limitant les atteintes qu'il est susceptible de porter à l'environnement ; ils réalisent à cet effet les missions de contrôle, d'information et d'alerte définies par la réglementation.

Services de la Navigation aérienne (SNA)

Les SNA assurent dans leur zone de compétence l'écoulement sûr et régulier du trafic aérien en limitant les atteintes qu'il est susceptible de porter à l'environnement ; ils réalisent à cet effet les missions de contrôle, d'information et d'alerte définies par la réglementation.

Services spéciaux des Bases Aériennes (SSBA)

Les services spéciaux des Bases Aériennes ont pour mission l'ingénierie des travaux aéroportuaires. Pour mémoire : une réforme des SSBA est en voie d'achèvement avec la création du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire au 1er janvier 2008 (Service à Compétence Nationale)

Directions régionales des affaires maritimes (DRAM)

Toutes DRAM : Protection de l'environnement marin, formation maritime, promotion du développement économique des activités maritimes

DRAM aux compétences élargies, dites DRAM « de l'article 4 » : Sauvegarde de la vie humaine en mer, prévention des pollutions, sécurité maritime, police des pêches à terre et en mer, gestion de la flotte hauturière des affaires maritimes, ordonnateur secondaire, gestion des personnels

Directions départementales et interdépartementales des affaires maritimes (DDAM/DIDAM)

Contrôle en mer et sur le littoral, gestion et commandement des unités littorales des affaires maritimes, gestion des titres de navigation, participation à l'action interministérielle de la mer et du littoral, suivi des affaires économiques des pêches maritimes et des cultures marines, application du droit du travail maritime, statut des gens de mer, protection sociale des gens de mer (délégué de l'ENIM), gestion de la plaisance

Services Maritimes (SM)

Pour mémoire : les services maritimes sont en phase de réorganisation avec l'intégration des missions (phares et balises, entretien) dans des DDE, des DRE et des services de navigation. La suppression des SM au 1er janvier 2008 est actée.

Services de navigation (SN)

Missions à la fois pour l'Etat et pour l'établissement public Voies Navigables de France (VNF), dont ils sont mis à disposition.

Pour le compte de VNF : exploitation, entretien, restauration et modernisation du réseau de voies navigables et du domaine public fluvial ; promotion du transport et du tourisme fluvial.

Pour le compte de l'Etat : tâches régaliennes non transférées à VNF dans les domaines du transport et de l'environnement (sécurité de la navigation, police de l'eau et de la pêche, protection contre les crues, gestion du domaine public fluvial).

Centres d' Etudes Techniques de l' Equipement (CETE)

Services techniques au nombre de 9, les CETE ont pour objet la recherche, la production de l'état de l'art la diffusion (politiques publiques, normalisation, édition, applications) et l'ingénierie pour le MEDAD et des donneurs d'ordres externes (autres ministères, collectivités locales, autres tiers). Domaines d'activités concernés : infrastructures, transports, déplacements, environnement, risques, aménagement, urbanisme, habitat, construction, nouvelles technologies.

Directions Régionales du Travail et des transports (DRTT)

Les DRTT interviennent dans tous les modes de transports (terrestres, aériens, ferroviaires, maritimes et fluviaux)

Leurs missions comprennent la régulation économique et sociale des transports, la prévention et le traitement des crises sociales, les contrôles en entreprises de l'application des dispositions du Code du Travail.

3. Données générales sur les entités du MEDAD :

Le réseau du MEDAD représente :

- Plus de 130 000 agents
- Plus de 19 milliards d'euros de budget
- Environ 500 implantations individuelles sur le territoire national (hors décompte des subdivisions)